

Consultation pour l'acquisition d'un dispositif de délivrance de 400 certificats Linux Essentials

CAHIER DES CHARGES

Conformément à son règlement intérieur relatif à ses procédures d'achat, l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) lance par voie de consultation un appel à la concurrence pour le choix d'un prestataire capable de fournir **400 bons d'échange (vouchers) de certification LINUX ESSENTIALS**.

1. CONTEXTE

L'AUF est une organisation sans but lucratif de droit canadien (loi concernant l'Agence universitaire de la Francophonie L.R.Q., chapitre A-7.2), ayant son siège au 3034 boulevard Édouard-Montpetit, Montréal (Québec) H3T 1J7 avec un établissement principal en France sis au 4 place de la Sorbonne, 75005 Paris.

L'AUF rassemble un réseau mondial d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche partiellement ou entièrement francophones regroupant plus de 1 000 institutions membres dans près de 120 pays, ce qui en fait la plus importante organisation universitaire au monde.

L'AUF est présente dans plus de 60 pays à travers 10 directions régionales, 3 instituts spécialisés, 32 bureaux nationaux et plus de 100 espaces de services.

Le renforcement de l'employabilité des étudiants de ses établissements membres et de leurs compétences entrepreneuriales constituent l'un des axes essentiels de la stratégie de l'AUF pour 2021-2025. Dans le cadre de cet axe stratégique, l'AUF anime un réseau d'espaces de services répartis sur près de 60 pays : les Centres d'Employabilité Francophones (CEF) et les Campus Numériques Francophones (CNF).

Ces espaces, établis pour la plupart au sein d'institutions universitaires membres de l'AUF, ont pour vocation d'organiser des événements et de fournir des services de formation, de certification et d'accompagnement à l'insertion professionnelle et à l'entrepreneuriat.

2. OBJET DE LA CONSULTATION

En appui à l'animation de ces espaces, l'AUF désire acquérir en 2024 un premier lot de **400 bons d'échange (vouchers) de certification LINUX ESSENTIALS** qui seront proposés aux étudiants des établissements membres à titre gracieux, ou à des tarifs symboliques, au sein de 19 espaces de service situés dans les villes suivantes :

1. Abidjan (Côte d'Ivoire)	10. Brazzaville (Congo)
2. Port au Prince (Haïti)	11. Fianarantsoa (Madagascar)
3. Sofia (Bulgarie)	12. Ouagadougou (Burkina Faso)
4. Meknès (Maroc)	13. Chisinau (Moldavie)
5. Douala (Cameroun)	14. Nouakchott (Mauritanie)
6. Casablanca (Maroc)	15. Cotonou (Bénin)
7. Kinshasa (RDC)	16. Bamako (Mali)
8. Lomé (Togo)	17. Yaoundé (Cameroun)
9. Antananarivo (Madagascar)	18. Bujumbura (Burundi)

3. DESCRIPTION DE LA PRESTATION

- **Langue** : Les examens de certification ainsi que l'ensemble des ressources pédagogiques y afférentes doivent être en langue française ;
- **Validité** : La validité des vouchers de certification devra être d'une année au moins à partir de la date de leur mise à la disposition des espaces de services concernés ;
- **Formation et accompagnement des responsables et instructeurs** : Le prestataire devra fournir l'accompagnement nécessaire (formation, documentation...) au profit d'un (1) responsable et d'un (1) instructeur par espace de service concerné dans le cadre de sessions d'information et de formation collectives et à distance. Si la procédure exige que l'instructeur doit être approuvé ou certifié par le prestataire ou toute autre entité de référence, le soumissionnaire détaillera cette procédure (prérequis, durée de la formation et de la certification, surcoût éventuel ...). Dans tous les cas de figure, le soumissionnaire proposera une liste d'instructeurs certifiés pouvant être mobilisés (en présentiel et/ou à distance) par les espaces de service de l'AUF ainsi que les coûts afférents à leur intervention.
- **Programme de préparation aux examens de certification** : le prestataire devra mettre à la disposition des espaces de services les ressources pédagogiques nécessaires à l'entraînement des bénéficiaires en vue des passages d'examens de certification. Les sessions de préparation à la certification ainsi que les examens de certification se dérouleront en présentiel.
- **Agrément des espaces de services en tant que centre d'examen** : Si l'administration d'examens de certification exige que les espaces de services soient préalablement agréés, le soumissionnaire détaillera cette procédure (prérequis, durée de la procédure, surcoût éventuel...).

4. DÉLAIS, CRITÈRES DE SÉLECTION ET MODALITÉS DE RÉPONSE

- **Date limite de réception des offres** : Vendredi 20 septembre 2024 à minuit (heure de Paris) ;
- **Date limite de sélection de l'offre retenue** : lundi 30 septembre 2024.
- **Références** : Le soumissionnaire fournira les informations juridiques ainsi que les références (prestations comparables à celles de l'objet du présent cahier des charges) qu'il jugera pertinentes ;
- **Sélection de l'offre** : La sélection de l'offre s'appuiera sur des critères pondérés d'ordre technique (capacité du soumissionnaire sur examen des références, compréhension de la demande...) et financier (prix des vouchers, divers surcoûts éventuels ...) tels que détaillés dans le tableau ci-dessous :

CRITÈRES	NOTATION
Expérience avérée en certification LINUX	20
Réseau d'instructeurs mobilisables (qualifications, nombre, répartition géographique)	10
Capacité du soumissionnaire sur examen des références	20
Prix des vouchers de certification	30
Divers autres coûts (accompagnement, formation...)	20
Total	100

Un procès-verbal de classement des prestataires sera rédigé au terme de l'évaluation des offres par le comité de sélection qui établira une liste restreinte pour la négociation du contrat. Un score minimal de 70/100 est requis pour être éligible. Toute offre ayant un score nul dans l'une des deux rubriques (technique et financière) sera éliminée de la sélection, indépendamment de son score final.

Avant son attribution définitive, le contrat sera négocié avec le prestataire sélectionné. Les négociations porteront essentiellement sur :

- Les conditions techniques de mise en œuvre de la prestation, notamment le calendrier détaillé de déroulement ;
- L'approche méthodologique ;
- La qualité de l'accompagnement et des ressources pédagogiques ;
- L'offre financière.

La méthode d'attribution sera celle du « meilleur rapport qualité/prix ».

- **Offre financière** : Les prix doivent être indiqués en euro (€) et hors taxes (HT).
- **Adresse de soumission et de renseignement** : Les offres ainsi que les demandes de renseignement doivent être adressées à Driss SAYAH driss.sayah@auf.org, conseiller au cabinet du recteur de l'AUF en charge des partenariats.